

# Gastroentérite à rotavirus



Mise à jour  
11/11/2024

Autres dénominations  
Rotavirus

Informations relatives à  
EMS, EPSM, ESE, CAT

## Epidémiologie

## Agent infectieux

Rotavirus

---

## Réservoir

Homme

---

## Mode de transmission

Par contact direct avec les selles, l'environnement ou du matériel contaminé par des selles

---

## Période d'incubation

24 à 72 heures

---

## Durée d'infectiosité

4 à 6 jours (plusieurs semaines pour les patients immunosupprimés)

---

## Prise en charge du cas positif/suspect

### Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles CONTACT

+ GOUTTELETTES en cas de vomissements

---

## Placement



Chambre individuelle avec sanitaires dédiés ou, à défaut, un dispositif médical pour le recueil des excréta (chaise percée) dédié au résident



Maintien en chambre jusqu'à 48 heures après arrêt des diarrhées

---

## Durée des mesures

Jusqu'à 48h après la guérison clinique

---

## Signalétique

-  Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
  -  Blouses/ masques de soins devant la chambre
- 

## Matériel de soins

-  Réservé au résident pendant la durée des Mesures Additionnelles
  -  Privilégier le matériel à usage unique (UU)
  -  Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement
- 

## Transport

-  Literie et vêtements du résident propres
  -  Désinfection du lit
  -  Lors d'un transfert en cabinet médical ou à l'hôpital, Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
- 

## Circulation

-  Maintien en chambre pendant la durée des diarrhées
  -  Limiter les déplacements aux besoins essentiels
-

## Visiteur

-  Ne pas s'asseoir sur le lit
-  Désinfection des mains en sortant de la chambre
-  Surblouse seulement si participation aux soins
-  Port d'un masque de soins si Mesures Additionnelles Gouttelettes

---

## Mesures de protection/prévention pour le personnel

### Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

---

### Gants

-  Non indiqués en systématique
  -  A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)
- 

### Blouse de protection

-  Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
  -  Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
-

## Masque de soins

-  Non en systématique
  -  A porter si :
    -  Projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques
    -  Mesures Additionnelles Gouttelettes (si vomissements)
- 

## Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

---

## Mesures complémentaires

Le personnel atteint de gastroentérite à rotavirus doit être mis en arrêt de travail jusqu'à disparition des symptômes

(Eviction immédiate de tout personnel présentant des symptômes de gastro-entérite jusqu'à 48h après la fin des symptômes)

---

## Nettoyage/désinfection

### Matériel de soins

-  S'assurer de l'efficacité du produit désinfectant contre rotavirus
  -  Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
  -  Vaisselle : filière habituelle
-

## Lit et literie

Utiliser les sacs à linge usuels

---

## Environnement

-  S'assurer de l'efficacité du produit désinfectant contre le pathogène en question
  -  Lors de la levée des mesures ou au départ du patient :
    -  Le matériel déposé dans un périmètre  $> 2$  m sera conservé (boîtes de gants, masques, etc.) sauf en cas de souillures visibles
    -  Le matériel présent dans un périmètre  $< 2$  m (environnement proche du patient) sera jeté
    -  Tout le matériel désinfectable présent en chambre sera désinfecté
    -  Les rideaux ou parois de séparation sont changés ou désinfectés respectivement
- 

## Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

---

## Déclaration du cas

### Déclaration à HPCi Vaud

Oui

---

# Déclaration au médecin cantonal



Oui si flambée de cas (>2 cas)



les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour

---